



N°01 CIRCULAIRE INDUSTRIES NAUTIQUES Le 25 Juillet 2018

Vers une réécriture de la Convention Collective Nationale ?

Une Commission nationale paritaire de la branche de la navigation de plaisance s'est tenue le 20 juin dernier au siège de la FIN (Fédération des Industries Nautiques).

L'ordre du jour prévoyait le suivi du régime de couverture complémentaire de frais de santé dans la branche, l'examen du 3^{ème} projet d'accord relatif à la mise en place de la Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI), ainsi que des échanges sur une nouvelle structure de la grille des salaires minima.

- Prévu dans l'accord du 21 décembre 2015 instituant une couverture santé pour les salariés de la branche, un suivi du régime a eu lieu suite à une présentation d'AG2R La Mondiale. Cette présentation comportait une partie sur les comptes de résultat, et une autre sur les statistiques démographiques des salariés concernés.
- Le régime couvre actuellement un peu plus d'un millier de salariés pour 240 entreprises. Le régime est en voie de stabilisation d'après AG2R La mondiale et n'est pas déficitaire. Il est rappelé l'existence d'un fond de prestation dit « DES » auquel les salariés peuvent faire appel et qui n'est actuellement pas utilisé. Une communication va être fait par l'organisme en ce sens.
- La mise en place d'une CPPNI est rendue obligatoire par la Loi travail de 2016, faute de quoi, les accords signés dans la branche ne seront notamment pas étendus. Un 3^{ème} projet avait été envoyé aux organisations syndicales avant la réunion. Des nouvelles demandes ont été apportées ; notamment pour Force Ouvrière d'étendre la possibilité de saisir la Commission d'interprétation aux salariés ou à leurs représentants. Un nouveau projet sera envoyé aux organisations avant la prochaine Commission nationale.
- En lieu et place du troisième point à l'ordre du jour, la chambre patronale proposa un tour de table au sujet d'une possible négociation portant sur la réécriture de la Convention collective nationale. Pour la Fédération des Industries Nautiques, il est grand temps de réaliser ce qui a échoué en 2000 et 2007. Dans un contexte de « rapprochement » des branches imposé par les pouvoirs publics, elle souhaite

Il y a eu maintien du taux d'appel depuis 2016 et le ratio « sinistre sur prime » permettra de demander la revalorisation de certaines prises en charges tout en maintenant le taux d'appel pour 2019.

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 -

Email : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>

« rajeunir et refaire » une Convention collective afin de la rendre lisible et attractive. Ceci étant, elle avait invité le

cabinet conseil VRBH à la réunion pour lui confier le travail de réécriture.

La délégation de la Fédéchimie FO s'est déclarée surprise d'avoir à se prononcer sur un sujet de cette importance qui n'était pas inscrit à l'ordre du jour. Pour autant, nous avons indiqué ne pas être hostile par principe à ce travail si les dispositions protégeant les salariés sont maintenues. Mais cela ne pourrait se faire à la va vite sur un coin de table. Ce sera également l'occasion pour Force Ouvrière de présenter des revendications, comme le déplafonnement de la prime d'ancienneté.

Nous avons également indiqué vouloir négocier avant la fin de l'année le contenu des blocs 1 et 2 afin d'instaurer le caractère indérogable de la Convention collective pour le maximum de dispositions possibles.

La prochaine Commission nationale paritaire aura lieu le 16 octobre 2018.

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 -

Email : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>